



Annick GARSULT-FABBI  
Damien PUECH

Chambre d'Agriculture  
26 Rue du 139 ème R.I.  
15002 AURILLAC Cedex  
Téléphone : 04 71 45 55 68  
Fax (Ch Agriculture) : 04 71 48 97 75  
Mél : [boisenergie15@laposte.net](mailto:boisenergie15@laposte.net)  
Web : [www.boisenergie15.fr](http://www.boisenergie15.fr)  
N° SIRET : 40263411700012

# Demande de versement 2011

---

## **INSTALLATIONS BOIS AUTOMATIQUE (granulés ou plaquettes) INSTALLATIONS BOIS BUCHE à HYDRO ACCUMULATION**

### PAIEMENT DE LA SUBVENTION :

La demande de versement pourra être déposée **une fois les travaux réalisés** après réception de la notification des aides accordées par le Conseil Régional d'Auvergne.

Deux exemplaires de la fiche de versement, dûment remplie et signée par le demandeur sont à renvoyer à l'espace INFO→ENERGIE du département où l'installation est réalisée.

Chacun de ces exemplaires seront accompagnés des pièces suivantes :

- La facture acquittée du montant des travaux, sous réserve que celle-ci soit conforme au devis et aux critères d'attribution des primes,

**En l'absence d'un seul de ces documents, la procédure de règlement sera suspendue et la demande de prime réexaminée.**

**L'ESPACE INFO→ ENERGIE Biomasse du Cantal transmettra le dossier de demande de versement au Conseil Général du Cantal pour instruction par ses services.**